

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a édicté en date du 5 mai 2025 un règlement temporaire d'urgence de la circulation routière dans la rue des Prés (chemin rural) à Mondercange à partir du lundi 19 mai 2025, pour une durée de 12 mois.

Le règlement en question peut être consulté au service Mobilité de la Commune ou sur le site internet www.mondercange.lu.

Mondercange, le 5 mai 2025
Pour le collège des bourgmestres et échevins



Jeannot Fürpass
bourgmestre



Nadine Braconnier
secrétaire